



REGIE DES EAUX
ALPES AZUR MERCANTOUR
SMADE

LETTRE AUX ABONNÉS

À LA UNE

VERS UN PRIX HARMONISÉ
À L'HORIZON 2028

POUR UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE : UN TERRITOIRE, MÊME SERVICE, MÊME PRIX

Au regard du service unique déployé par la Régie depuis 2020, une harmonisation des prix de l'eau et de l'assainissement sur ce territoire apparaît nécessaire.

Le Conseil d'Administration de la Régie a acté cette harmonisation à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une échéance prévue en 2028, soit sur 6 ans.

Cette décision est majeure pour la Régie qui souhaite ainsi instaurer une égalité de service pour l'ensemble de ses usagers et consolider la solidarité intercommunale de son périmètre : en considérant les deux piliers du prix de l'eau que sont le financement du service et de l'investissement et l'acceptabilité sociale.

LA RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA REAAM ?



2 compétences



Eau potable

(production et distribution de l'eau potable)

Assainissement

(collecte et traitement des eaux usées)

La REAAM est chargée également du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui n'est, cependant, pas concerné par l'harmonisation des prix.

LA RÉGIE INTERVIENT POUR L'ÉTUDE DE CONCEPTION, LA RÉALISATION AINSI QUE LE FINANCEMENT D'OUVRAGES ET DE RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

QUEL EST LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE ?

36 COMMUNES

AIGLUN - ASCROS - AUVARE - BEUIL - CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES
LA CROIX-SUR-ROUDOULE - CUEBRIS - DALUIS - ENTRAUNES
GUILLAUMES - LIEUCHE - MALAUSSÈNE - MASSOINS - LA PENNE
PEONE - PIERLAS - PIERREFEU - PUGET-ROSTANG - PUGET-THENIERS
REVEST-LES-ROCHES - RIGAUD - ROQUESTERON - SAINT-ANTONIN
SAINT-LEGER - SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES - SALLAGRIFFON
SAUSSES (04) - SAUZE - SIGALE - THIERY - TOUDON
TOUET-SUR-VAR - TOURETTE-DU-CHATEAU - UBRAYE (04)
VILLARS-SUR-VAR - VILLENEUVE-D'ENTRAUNES



COMBIEN D'ABONNÉS CELA REPRÉSENTE ?

7 340 ABONNÉS
À L'EAU POTABLE

6 369 ABONNÉS
À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

€ QUI FIXE LES PRIX ?

Chaque année, le tarif de l'eau est présenté lors d'un Comité d'Orientation Stratégique et voté par les élus siégeant en son Conseil d'Administration.

LA TARIFICATION



VERS UNE TARIFICATION HARMONISÉE EN 2028

Eau potable

2.50 €
TTC/m³

Assainissement collectif

2.05 €
TTC/m³

Le tarif couvre :

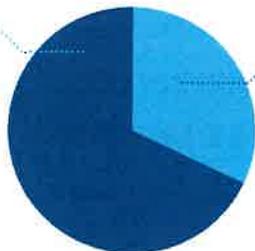
- La distribution de l'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées
- Les redevances (pollution, modernisation des réseaux de collecte et prélèvement sur la ressource en eau)
- La TVA.
- Ce prix inclut la part fixe et la part variable
- Ce prix n'inclut pas la révision annuelle des prix



COMMENT EST FIXÉ LE PRIX DE L'EAU ?

UN COÛT DU SERVICE MAÎTRISÉ

Investissements
3 M€/an à 3.5 M€/an
financés jusqu'à
80% d'aides
publiques selon
les opérations



Fonctionnement
1,65 M€/an

1,77 M€/an
RECETTES
ACTUELLES

UN VOLUME ANNUEL VENDU FAIBLE : 470 000 m³/an

Le volume annuel vendu est directement lié à la densité d'abonnés et à leur niveau de consommation. Sur le périmètre de la Régie, le volume d'eau vendu est très faible par rapport au nombre important d'ouvrages exploités (près de 450 km de réseaux et plusieurs centaines d'ouvrages). L'intégralité des recettes liée à la vente d'eau et d'assainissement est exclusivement dédiée au bon fonctionnement du service et aux travaux à mener.



info +

Pose de **2 000 compteurs d'eau** individuels par la Régie sur les 14 communes qui en sont actuellement dépourvues (coût : 6 millions d'euros, soutenue par des subventions publiques).



COMMENT VA SE DÉROULER CETTE HARMONISATION ?

L'harmonisation des prix a été engagée dès le 1^{er} janvier 2023 pour toutes les communes du périmètre. Tant pour l'eau potable que pour l'assainissement, il sera appliqué un nouveau tarif évoluant vers le prix harmonisé, de manière lissée chaque année jusqu'en 2028. Ces évolutions tarifaires, à la hausse ou à la baisse selon les communes, seront programmées et permettront d'atteindre le prix harmonisé en 2028.

• L'EAU POTABLE

En 2022, le prix moyen de l'eau potable sur le périmètre de la Régie est de **2.06 € TTC/m³**, avec une très forte variabilité. En effet, les prix s'étendent de **1.55 € à 3.96 € TTC/m³**.

Sur les **28 COMMUNES** facturées à l'eau par la régie, 5 communes ont un prix actuel supérieur au prix cible harmonisé (2.50 €TTC/m³).

Quelle évolution des tarifs pour les communes ?



Les communes d'Ascros, La Penne, Malaussène, Massoins et Saint-Antonin verront leur tarif baisser entre **2023 et 2028**. La facture moyenne de **80 m³/an** verra ainsi son montant baisser entre **3 et 23 € TTC/an** selon la commune.



Pour toutes les autres communes, le prix va évoluer à la hausse entre **2023 et 2028**. La facture moyenne **80 m³/an** verra son montant évoluer de **2 à 15 € TTC/an**.

• L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En **2022**, le prix moyen de l'assainissement collectif sur le périmètre de la Régie est de **1.56 € TTC/m³**, avec une relative variabilité. En effet, les prix s'étendent de **1.28 € à 1.93 € TTC/m³**.

Pour les **36 communes** qui sont facturées pour l'assainissement collectif, le prix va évoluer à la hausse entre **2023 et 2028**. La facture moyenne 80 m³/an verra son montant évoluer de **4 à 12 € TTC/an**.

Pour l'eau comme pour l'assainissement, les tarifs de la Régie resteront dans la moyenne inférieure des tarifs pratiqués à l'échelle nationale.

Référence nationale du prix moyen Eau-Assainissement, pour des territoires similaires au périmètre de la REAAM, compris entre **1 000 et 50 000 habitants** (selon l'Etude publiée en juin 2022 par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement) : prix moyen national compris entre **4.25 et 4.66 € TTC/m³**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre régie

Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour
147 boulevard du Mercantour - CS 23182 06204 - NICE Cedex 3
Email : regie.eau@smiage.fr - Tél. : 04.89.08.96.85
Horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h